

Copie;

De La Baie et y Novemb. 1667.

Messieurs,

De la premiere occasion que j'ay pu trouver opportune, j'ay fait que les propositions de mariage que vous m'avez envoyées des le 12. Juin, ont esté lues et bien considérées par mes<sup>rs</sup> du Conseil, et parsonne de C. & D. qui parut la peine d'assister à nos délibérations reglement tous les Mardis. et a-on trouvé vos raisonnemens si considérables, particulièrement ce qui est de l'arrougement perpétuel de la palud, que C. & D. a voulu, et favorir aussi les opinions du Bureau des Domaines par delà, comme cela est raisonné et dans les formes. La dépense s'z fait <sup>Donc</sup> aujourd'hui, et j'y eust fait ajouter une Copie de votre Esprit, n'eust esté le serupule où je vous ay veu de vous en faire de faire L'autent; aimant mieux que cela semblast partir du propre mouvement de C. & D. Il est vray qu'on fit du vivant de M. Cuilet qui vous en vouloit; mais comme parmi vous autres Orançois il manquoit rarement des soupçons et des jalousies, j'ay cru en de voir user ainsi pour le plus fin. seulement ce que vous m'avez dit un mot, il y a quelque temps, à M. Chanzy, j'enluy de la palud (car pour ce que vous n'observerez au Bureau que de cost article) et m'a il aussi esté envoyé un sur avis sur le même sujet, qu'il dit avoir esté des L'An 1647 à M. le Comte de Sona pour estre envoyé à C. & D. Ses raisons sont fort conformes au vostre; et comme assurément vous ferez ay sur le tout, je fais estat que vous y agirez ensemble ce, bonne intelligence. Je lui ay dit aussi quelque chose par ce <sup>est</sup> fait. Cependant je ne manquo de bien faire valoir auprès du <sup>seigneur</sup> de la Baie

Justiciable qui voit animé à promouvoir le bien de son pays  
 en toutes occasions. Il est, pour un maître, et cela sera  
 capable de vous rendre à quelque avantage. C'est à qui  
 je tiens tout<sup>te</sup> la main de nos B<sup>ts</sup>, comme  
 soit véritablement.

Monsieur